

MUANMAR.

Persistance des violations graves des droits de l'homme.

Index AI: AI 16/26/95

Embargo : 26 octobre 1995 à 0 h 01 GMT

Amnesty International souligne dans un rapport publié ce jour (26 octobre 1995) que la situation des droits de l'homme reste critique au Myanmar malgré la libération en juillet dernier de Daw Aung San Suu Kyi, prisonnière d'opinion de longue date.

L'Organisation déclare : « Nous saluons les initiatives positives prises par le gouvernement du Myanmar tout en rappelant que des milliers de prisonniers politiques, dont au moins 50 prisonniers d'opinion, sont toujours maintenus en détention.

« Les actions du gouvernement militaire cette année reviennent à donner d'une main tout en reprenant de l'autre. »

C'est ainsi qu'à la mi-juin, moins de quinze jours avant la libération d'Aung San Suu Kyi, trois hommes politiques chevronnés ont été condamnés à des peines de sept ans d'emprisonnement. U Tun Shwe, U Thu Wai et U Htwé Myint ont été arrêtés à la mi-juin, apparemment parce qu'ils avaient rencontré des étrangers et avaient critiqué le gouvernement militaire du State Law and Order Restoration Council (SLORC, Conseil national pour le rétablissement de l'ordre public). Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, condamnés pour avoir exprimé leurs idées sans user de violence.

Le cas de Daw San San Nwe, incarnée comme prisonnière d'opinion, est typique : les écrits de cette journaliste et écrivain de renom sont interdits au Myanmar. Arrêtée en août 1994 pour avoir transmis des informations à des journalistes étrangers et à des diplomates, elle a été condamnée en octobre 1994 à la peine de dix ans d'emprisonnement.

Les conditions de détention dans les prisons et dans les camps de travail sont extrêmement pénibles ; les prisonniers sont battus et soumis à des mauvais traitements.

Amnesty International affirme : « Des centaines de prisonniers sont morts du fait de la dureté des conditions carcérales et des traitements qu'ils subissent. Des condamnés sont également contraints d'effectuer des travaux forcés sur les routes ou sur d'autres chantiers dans des conditions souvent très pénibles. »

Des violations des droits de l'homme sont commises dans tout le pays. Les civils vivant dans les régions proches de la frontière, où les membres des minorités ethniques sont nombreux, risquent d'être victimes d'arrestations arbitraires. L'armée continue de capturer des membres des minorités ethniques pour les contraindre au portage ou au travail forcé. Ceux-ci sont retenus pendant des semaines, voire des mois, dans des conditions sanitaires déplorables et ils sont parfois victimes de mauvais traitements.

Des milliers de Mon sont régulièrement capturés par l'armée pour travailler sur le chantier du chemin de fer devant relier les villes de Ye et de Dawei, dans le sud-est du Myanmar. Des milliers d'autres ont été contraints de porter le fourniment des troupes et les munitions ; ils sont frappés, voire abattus, lorsqu'ils ne peuvent plus avancer ou tentent de s'échapper. Des villageois soupçonnés par l'armée d'être en contact avec les groupes armés formés de membres des minorités ethniques ont également été tués.

Le SLORC a affirmé à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas de violations des droits de l'homme au

Myanmar. Il a également déclaré que les normes relatives aux droits fondamentaux variaient d'une culture à l'autre. Tout en reconnaissant la diversité culturelle et en la respectant, Amnesty International ne cesse de réaffirmer les principes d'intégrité et d'universalité des normes relatives aux droits de l'homme.

La situation des droits de l'homme s'est quelque peu améliorée au Myanmar : plus de 2 000 prisonniers politiques auraient été libérés depuis avril 1992, les tribunaux militaires ont été supprimés et les restrictions liées au couvre-feu levées. Des changements plus profonds doivent toutefois intervenir sans délai, sur le plan de la politique relative aux droits de l'homme et dans la pratique.

Amnesty International appelle le SLORC à libérer tous les prisonniers d'opinion et à abolir la pratique du portage et du travail forcé. Elle l'exhorte en outre à mettre un terme au recours à la torture et aux mauvais traitements dans tout le pays.

L'Organisation prie par ailleurs instamment la communauté internationale de réaffirmer son engagement en faveur de la protection des droits de l'homme au Myanmar. I